

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huit clos le 13 mai 2021, à 19 heures, par conférence visioconférence en contexte de pandémie, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Monsieur Jean-Paul Giroux
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réjean Tremblay
Madame Julie Brisson
Monsieur Réal Émond

Absents : Madame Marie-Claude Boudreault

Assiste également à cette séance : Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2021.
- 4.0 Gestion financière et administrative.
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois d'avril 2021.
 - 4.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du projet de réfection de la rue Principale avril 2021.
 - 4.3 Embauche M. Daniel Hovington, journalier travaux publics pour les parcs et espaces verts.
 - 4.4 Nomination M. Yves Laurencelle à titre d'inspecteur municipal adjoint.
 - 4.5 Dépôt des procès-verbaux de l'Office municipal de Sainte-Anne-de-Portneuf.
 - 4.6 Autorisation de l'adoption de la charte municipale pour la protection de l'enfant.
 - 4.7 Politique sur les subventions et les dons.
 - 4.8 Politique relative à la vente de terrain.
 - 4.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 21-04 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.
 - 4.10 Dissolution de l'organisme Les Loisirs de St-Paul-du-Nord inc
 - 4.11 Modification du calendrier des séances pour l'année 2021.
- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
 - 5.1 Dépôt de la liste des pompiers de Longue-Rive.
 - 5.2 Dépôt des rapports :
 - a) Événements par municipalité pour 2021

- b) Programme d'inspection périodique des risques plus élevés.
 - c) Plan d'intervention des bâtiments à risques plus élevés.
 - d) Rapport des inspections et visites résidentielles à risques faibles à plus élevés.
- 6.0 Loisirs et cultures.
 - 6.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.
 - 6.2 Demande d'aide financière/ Paroisse St-Paul de Longue-Rive.
 - 7.0 Aménagement, développement et urbanisme.
 - 7.1 Résolution d'appui à la stratégie proposée par le Groupe Boisaco.
 - 7.2 Mémoire de la municipalité portant sur les milieux humides.
 - 7.3 Résolution d'appui pour la réfection du pont de la rivière Sault-au-Mouton.
 - 7.4 Développement domiciliaire/ mandat à la firme Sinex3 Production
 - 7.5 Développement domiciliaire/ mandat à M. Yves Demers.
 - 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées.
 - 8.1 Achat d'un tracteur pour les parcs et espaces verts.
 - 9.0 Avancement du projet d'assainissement des eaux usées.
 - 9.1 Appel d'offres/ Pavage de la rue Béatrice-Maltais.
 - 9.2 Autorisation budget mandat d'accompagnement Tetra Tech QI inc.
 - 10.0 Correspondances Remerciements CSADHCN.
 - 11.0 Affaires nouvelles.
 - 11.1 Correspondance du ministère de la Sécurité publique/ Sinistre 148, route 138.
 - 11.2 Autorisation contrat offre d'achat / Développement domiciliaire
 - 12.0 Période de questions.
 - 13.0 Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de Longue-Rive siège en séance ordinaire, ce jeudi 13 mai 2021 par voie de visioconférence Zoom et a été publié sur la page Facebook de la municipalité après la rencontre.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Donald Perron
 Monsieur Réal Émond
 Monsieur Serge Dion
 Monsieur Réjean Tremblay
 Madame Julie Brisson

Assiste également à la séance, par visioconférence, madame Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

À 19 :24, Monsieur le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION
21-05-3886**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire du 8 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION
21-05-3887**

**IL EST PAR CONSÉQUENT,
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2021.

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 30 avril 2021;

**RÉSOLUTION
21-05-3888**

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 116 456.72\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 avril 2021 et autorise le paiement des comptes dus;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES AVRIL 2021

2790	Bell Canada (857 route 138)	94.03\$
2791	Bell Canada (Bell mobilité)	181.17\$
2792	Bell Canada (Bell Watt)	13.74\$
2793	Commission des Normes, de l'équité (cnesst)	424.46\$
2794	Télus (cellulaire)	121.86\$
2795	Vidéotron (3 rue de l'église)	371.59\$
2796	Visa Desjardins (logiciel)	80.17\$
2797	Hydro-Québec (316 rue principale)	1 966.52\$
2798	Hydro-Québec (42 chemin du Barrage)	26.63\$
2799	Hydro-Québec (741 route 138)	768.28\$
2800	Hydro-Québec (530-5)	219.88\$
2801	Hydro-Québec (1-3 rue Tremblay)	131.31\$
2802	Hydro-Québec (530 rue principale)	1 119.62\$
2803	Hydro-Québec (530-3)	311.74\$
17649	Chantale Otis (reer)	981.50\$
17676	Yves Laurencelle (remboursement téléphone)	52.20\$
17677	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	742.97\$
17678	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	381.39\$
17679	Association des Motoneigistes Manicouagan (achat de tables pour Loisirs)	103.48\$
17680	Pharmacie Brunet (masques)	103.41\$
17681	Coopérative d'aide à domicile (aide financière)	25 000.00\$
17682	Corp. Touristique Socio-Économique (aide financière)	6 000.00\$
17683	Ultima (assurance)	143.00\$
17684	Pauline Gagné (remboursement clé à puce gymnase)	20.00\$
17685	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	750.39\$
17686	Société canadienne des postes (bulletin municipal)	112.19\$
	Dépôt jeudi le 1 avril (paies)	8 047.14\$
	Dépôt jeudi le 8 avril (paies)	8 426.57\$
	Dépôt jeudi le 15 avril (paies)	7 463.79\$
	Dépôt jeudi le 22 avril (paies)	6 782.66\$
	Dépôt jeudi le 29 avril (paies)	10 737.50\$
	TOTAL	81 679.19\$

CHÈQUE AVRIL 2021

17691	Atelier Brisson Gagné (tracteur à pelouse)	269.73\$
17692	Tremblay Bois Mignault Lemay (honoraires)	3 328.19\$
17693	Centre régional de services aux bibliothèques (étiquette)	9.78\$
17694	Centre du Camion Côte-Nord (pièce pour le 10 roues)	32.77\$
17695	Création Décor HCN (rénovation loisirs)	156.87\$
17696	Desmeules Automobiles (pièces pour camions)	128.03\$
17697	Entreprises Carl Brassard (achat et réparation lumières)	7 830.01\$
17698	Eurofins/ Environex (contrôle bactériologique)	546.13\$
17699	Fabrique St-Paul de Longue-Rive (achat bois)	4 625.00\$
17700	Fleuriste Escoumins (plantes)	175.86\$
17701	FQM (formation)	183.96\$
17702	Franlaur (réparation)	126.50\$
17703	Gagnon Kathy (achat de chaise pour loisirs)	120.00\$
17704	Garage Jeannine Boulianne (pièce pour véhicule)	781.83\$
17705	Imagexpert (hébergement web)	297.22\$
17706	Imprimerie Charlevoix (fournitures de bureaux)	607.30\$
17707	Quincaillerie Rioux (rénovation loisirs)	345.98\$
17708	Louis-Philippe Lepage (rénovation loisirs)	166.63\$
17709	Mécanique DAI (réparation camion)	4 868.21\$
17710	MRC de la HCN (2 ^e versement conteneur)	335.85\$
17711	Pat Mécanick inc (réparation machinerie)	1 439.49\$
17712	Pièces d'auto B.Guy (pièces pour véhicules)	129.95\$
17713	Purolator (cueillette)	62.39\$

17714	Rénovation JMBR (petit outil, entretien bâtiment)	661.82\$
17715	Robitaille Équipement (pièces pour véhicules)	1 807.41\$
17716	Garage Roger Foster (inspection et réparation)	1 227.00\$
17717	Sécuor (système de sécurité)	98.83\$
17718	Services Info-Comm (logiciel, licence)	591.47\$
17719	Atelier Soudure & Usinage R.Émond (pelle)	98.59\$
17720	SPCA Charlevoix (1 versement entente)	2 584.00\$
17721	Stelem (pastilles colorantes)	109.23\$
17722	Javel Bois-Francis (chlore)	544.38\$
17723	Ténaquip (produits nettoyants, petit outil)	826.37\$
17724	Veolia (chlore)	183.98\$
	Brandt (crédit)	(-283.99\$)
	LP Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	TOTAL	34 777.53\$

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du projet de réfection de la rue Principale et de la route de contournement préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération les comptes à payer pour ledit projet;

**RÉSOLUTION
21-05-3889**

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 111 255.07 \$;

PROJET RUE PRINCIPALE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES AVRIL 2021

RUE PRINCIPALE	
SNC LAVLAIN (FACTURE 1540133)	4 716.29\$
SNC LAVLAIN (FACTURE 1545874)	7 395.49\$
ENGLOBE (FACTURE 00036888)	11 333.67\$
Tremblay Bois Mignault Lemay (facture 121557)	1 210.35\$
Tetra Tech QI inc. (facture 6075012)	821.69\$
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE	
Tremblay Bois Mignault Lemay (facture 121556)	1 989.07\$
Produits BCM Ltée (facture 484443)	8 138.63\$
ROUTE DE CONTOURNEMENT	
Tremblay Bois Mignault Lemay (facture 121559, audition ECI)	61 919.91\$
Tetra Tech QI inc. (facture 60698693, audition ECI)	13 729.97\$
TOTAUX	111 255.07\$

QUE le paiement des factures dont l'échéance de 75 jours est atteinte, soit autorisé le tout conformément aux devis d'appel d'offres et aux contrats en vigueur;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**EMBAUCHE DE M. DANIEL HOVINGTON, JOURNALIER
DES TRAVAUX PUBLICS POUR LES PARCS ET
ESPACES VERTS**

**RÉSOLUTION
21-05-3890**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Daniel Hovington comme journalier des travaux publics pour les parcs et espaces verts considérant que M. Hovington est déjà à l'emploi de la municipalité comme surveillant des loisirs durant la période hivernale, le tout à compter de la présente résolution et conformément à la politique municipale en vigueur.

**NOMINATION DE MONSIEUR YVES LAURENCELLE À
TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT**

**RÉSOLUTION
21-05-3891**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil nomme monsieur Yves Laurencelle à titre d'inspecteur municipal adjoint, le tout conformément aux obligations découlant de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements HCN.

**Dépôt des procès-verbaux de l'Office municipal de
Sainte-Anne-de-Portneuf**

**AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE
MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

**RÉSOLUTION
21-05-3892**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil de la municipalité de Longue-Rive adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

POLITIQUE SUR LES SUBVENTIONS ET LES DONS

**RÉSOLUTION
21-05-3893**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte la politique sur les subventions et les dons de la Municipalité de Longue-Rive.

**POLITIQUE RELATIVE À LA VENTE DE TERRAIN
MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION
21-05-3894**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte la politique relative à la vente de terrain municipal pour les terrains du développement domiciliaire.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 21-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-
04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT 21-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-
04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONFORMÉMENT à l'article 445 et 448 du Code municipal, je, soussigné(e), Julie Brisson, conseiller (ère), donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement 21-04 sur la gestion contractuelle modifiant le règlement 19-04.

CONFORMÉMENT à l'article 448 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 445 de la loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public à l'hôtel de ville pour consultation ainsi qu'au début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à la séance du 13 mai 2021

Julie Brisson, conseiller(ère)

**Dépôt du projet de règlement 21-04 par le
ou la conseiller (ère) :**

Julie Brisson

**DISSOLUTION DE L'ORGANISME LES LOISIRS DE
ST-PAUL-DU-NORD INC**

ATTENDU QU'à la fin de 2016 et au début de l'année 2017 les membres du conseil d'administration des Loisirs St-Paul - du-Nord démissionnaient en bloc et remettaient à la municipalité la gestion et l'administration de cette corporation ;

ATTENDU QUE cette corporation n'a plus aucune activité depuis la fin de 2018 et que la municipalité s'occupe des activités situées au 530 rue Principale depuis janvier 2019 et que par conséquent, conserver cette corporation active occasionne des frais annuels de production de divers rapports aux gouvernements ;

ATTENDU QUE le Conseil a confié à la direction générale le mandat de dissoudre cette corporation ;

**RÉSOLUTION
21-05-3895**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil entérine le mandat transmis à la direction générale afin de dissoudre la corporation Les Loisirs St-Paul-du-Nord inc. et qu'elle soit autorisée à mandater les professionnels requis à cet effet, soit notaire et auditeur pour la production des documents reçus.

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune, cette obligation étant réalisée par l'adoption de la résolution no 20-11-3785 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 314.2 *Loi sur les élections et les référendums municipaux* prévoit qu'au cours de la période électorale qui commence le 30^e jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, soit à partir du 8 octobre 2021, le conseil d'une municipalité locale ne peut siéger, sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention ;

CONSIDÉRANT QUE cet empêchement de siéger prend fin au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment ;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il s'avère requis de modifier le calendrier des séances de 2021 ;

**RÉSOLUTION
21-05-3896**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil modifie la date des séances d'octobre et novembre 2021 relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021, lesquelles se tiendront les deuxièmes jeudis de chaque mois à 19h sauf pour les mois d'octobre et novembre 2021 :

- 14 janvier 2021
- 11 février 2021
- 11 mars 2021
- 8 avril 2021
- 13 mai 2021
- 10 juin 2021

- 1^{er} juillet 2021 (premier jeudi de juillet)
- 26 août 2021 (quatrième jeudi d'août)
- 9 septembre 2021
- ~~14 octobre 2021~~ **modifié pour le 7 octobre 2021 (premier jeudi d'octobre)**
- ~~11 novembre 2021~~ **modifié pour le 18 novembre 2021 (troisième jeudi de novembre)**
- 9 décembre 2021

DÉPÔT DE LA LISTE DES POMPIERS DE LONGUE-RIVE

DÉPÔT DES RAPPORTS :

- A) Évènements par municipalité pour 2021**
- B) Programme d'inspection périodique des risques plus élevés**
- C) Plan d'intervention des bâtiments à risques plus élevés**
- D) Rapport des inspections et visites résidentielles à risques faibles à plus élevés**

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité du genre ou de l'expression du genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous et compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeure présente dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17³ mai la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la fondation émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la fondation émergence dans la tenue de cette journée ;

**RÉSOLUTION
21-05-3897**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

DE PROCLAMER le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PAROISSE ST-PAUL DE LONGUE-RIVE

**RÉSOLUTION
21-05-3898**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 200\$ à la Paroisse St-Paul de Longue-Rive afin de les aider financièrement dans le cadre de la corvée de grand ménage de l'église.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA STRATÉGIE PROPOSÉE PAR LE GROUPE BOISACO

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2019, le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'en regard de cette stratégie, le gouvernement a toujours affirmé clairement que l'objectif sera de répondre adéquatement aux besoins des caribous forestiers et montagnards de manière à assurer à la fois la pérennité de l'espèce et la vitalité du Québec et de ses régions, **sans impact sur l'industrie forestière et ses travailleurs ;**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a indiqué que des calculs de possibilité forestière seraient pris en compte dans le choix des mesures faisant partie de la stratégie ;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de sensibilité effectuée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a permis d'identifier comme conséquence de l'application du plan de restauration de l'habitat du caribou, une réduction immédiate de 100 000 m³ de la possibilité forestière de l'UAF 97-51, entraînant par le fait même une diminution équivalente des approvisionnements en bois de Boisaco ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible pour Boisaco de compenser une telle perte de 100 000 m³ d'approvisionnement par le biais de d'autres sources ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté exprimée par le Ministre d'effectuer une démarche collaborative avec les partenaires clés concernés par la stratégie, soit l'industrie forestière, le milieu municipal, les syndicats, les communautés autochtones et les groupes environnementaux, en vue d'élaborer et d'optimiser la stratégie d'ici 2022, n'a aucunement permis d'identifier des solutions permettant d'éviter cette perte de 100 000 m³ d'approvisionnement pour Boisaco ;

CONSIDÉRANT QUE Boisaco est au cœur d'un regroupement d'entreprises (Groupe Boisaco) et six autres entreprises sont partenaires soit Sacopan, Ripco, Granulco, Bersaco, Valibois et Les Bois du Fjord ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart de ces entreprises partenaires seront également impactées directement ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Boisaco est reconnu comme un des poumons économiques de son milieu du fait des 600 emplois directs qu'il génère pour les travailleurs et travailleuses qui donnent vie à ses opérations et qui sont enracinés en Haute Côte-Nord et au Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la Haute-Côte-Nord est la MRC dont l'indice de dépendance économique (IDE) au secteur forestier est de loin le plus élevé de la Côte-Nord et que la part des emplois rattachés au secteur forestier s'y établissait à 10,1 % en 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi qu'une baisse de 100 000 m³ des approvisionnements de Boisaco et par le fait même de la plupart des entreprises rattachées au Groupe Boisaco engendrerait automatiquement une baisse d'au moins 20 millions du chiffre d'affaires de même que la perte de 75 emplois directs dans les communautés concernées ;

CONSIDÉRANT QU'il a été évalué qu'une baisse de 100 000 m³ des approvisionnements engendrerait l'équivalent d'une baisse de la rentabilité financière de 72% uniquement pour Boisaco, ce qui fragiliserait très sévèrement l'ensemble du Groupe ;

CONSIDÉRANT QU'une diminution des approvisionnements de Boisaco et par le fait même de l'ensemble des entreprises rattachées au Groupe Boisaco risque d'entraîner des impacts importants :

- sur la structure industrielle et sur l'emploi de la région de la Haute Côte-Nord et du Saguenay;
- sur l'économie de neuf localités de la Haute-Côte-Nord et du Saguenay, qui dépendent principalement du secteur forestier;
- sur la qualité de vie de leurs habitants qui dépendent également des activités de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et un esprit de développement durable impliquant des solutions qui intègrent l'ensemble des enjeux concernés ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire en concordance avec la stratégie nationale de production de bois qui a été proposée par le Forestier en chef du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les communautés de la Haute Côte-Nord et du Saguenay, les travailleurs et travailleuses de Boisaco et ses citoyens-investisseurs régionaux appuient la vision du gouvernement qui est de préserver la biodiversité de la forêt, y compris les populations de caribou, **tout en protégeant** les retombées socio-économiques pour les travailleurs et les communautés ;

**RÉSOLUTION
21-05-3899**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE Le Conseil soutienne Le Groupe Boisaco dans les solutions qu'il préconise et défend auprès des gouvernements qui consistent à :

- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier ;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou respectant ce que le Ministre a toujours affirmé, soit que cette dernière soit sans impact sur les travailleurs, les entreprises, les citoyens et les communautés concernées ;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou qui soit conforme avec la stratégie nationale de production de bois;
- Mettre en œuvre, en concertation avec l'ensemble des intervenants concernés, un projet laboratoire sur l'ensemble de la Zone d'habitat en restauration (ZHR) Pipmuacan ;
- Mettre en place un comité de vigilance, lequel serait formé de représentants du Ministère, des élus du territoire de la Haute Côte-Nord, des Premières Nations Essipit et Pessamit, de Boisaco ainsi que de chercheurs et spécialistes indépendants. Cette instance aurait pour objectif de mesurer l'impact des décisions gouvernementales sur les plans économique, culturel et social ainsi que d'améliorer les connaissances notamment sur les comportements du caribou forestier et de la faune prédatrice ainsi que sur les facteurs exogènes comme le climat.

MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ PORTANT SUR LES MILIEUX HUMIDES

ATTENDU QUE la MRC confiait récemment un mandat à ses consultants afin de réaliser le plan régional des milieux humides et hydriques tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE le Conseil est préoccupé par l'impact sur son territoire des implications de ce nouveau plan face à l'occupation de son territoire et à son développement économique (tourbière, bleuétières, pisciculture, etc.) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire être consulté lors de l'établissement de ce plan;

**RÉSOLUTION
21-05-3900**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil transmette à la MRC de La Haute-Côte-Nord son mémoire portant sur les milieux humides afin qu'il soit tenu en compte dans la réalisation du plan régional des milieux humides et hydriques.

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE PONT DE LA RIVIÈRE SAULT-AU-MOUTON

CONSIDÉRANT QUE le pont de la rivière Sault-au-Mouton a été fermé par le ministère des Transports et qu'il n'est plus possible d'accéder aux sentiers de VTT et de motoneige ;

CONSIDÉRANT QUE le pont requiert des travaux importants de plus de 180 000\$;

**RÉSOLUTION
21-05-3901**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appuie le Club de motoneiges Les Explorateurs de Longue-Rive dans leurs démarches pour la réfection du pont de la rivière Sault-au-Mouton.

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE/ MANDAT À LA FIRME SINEX 3 PRODUCTION

**RÉSOLUTION
21-05-3902**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate la firme Sinex3 Production pour la réalisation d'un vidéo visant à mettre de l'avant les attraits de la municipalité pour la promotion et la diffusion du développement domiciliaire le tout conformément à leur offre de service en date du 19 avril 2021.

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE / MANDAT À M. YVES DEMERS

**RÉSOLUTION
21-05-3903**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate monsieur Yves Demers afin de réaliser une banque de photographies professionnelles sur les quatre saisons et les sites d'intérêts de la municipalité pour la réfection du site internet ainsi que la promotion du développement domiciliaire, le tout conformément à son offre de service du 23 avril 2021 incluant l'offre de base plus l'option identifié à la soumission.

ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LES PARCS ET ESPACES VERTS/ AFFECTATION

**RÉSOLUTION
21-05-3904**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat d'un nouveau tracteur à pelouse ARIENS zéro turn modèle 991159 auprès de l'entreprise Atelier Brisson Gagné inc., le tout conformément à leur soumission en date du 03/05/2021

QUE les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté.

APPEL D'OFFRES/ PAVAGE BÉATRICE MALTAIS

**RÉSOLUTION
21-05-3905**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres par invitation pour le pavage de la rue Béatrice Maltais auprès de deux fournisseurs au minimum.

AUTORISATION BUDGET MANDAT ACCOMPAGNEMENT TETRA TECH QI INC.

ATTENDU QU'en vertu du contrat signé en date du 27 mars 2019, l'article 10 prévoit que le concepteur doit aviser la municipalité par écrit, sans délai à chaque fois qu'elle cumule des honoraires et déboursés engagés représentant 5000\$ en plus des taxes applicables;

**RÉSOLUTION
21-05-3906**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le montant de 10 000\$ d'honoraires supplémentaires autorisé par la directrice générale à Tetra Tech Qi inc. dans le cadre du suivi du mandat de concepteur pour le projet de réfection de la rue principale portant le total alloué à 101 500\$ ainsi qu'un montant de 2000\$ pour évaluer la capacité hydraulique du ponceau au 14+800 à la demande du coordonnateur des projets spéciaux.

CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE/ SINISTRE DU 148 ROUTE 138

ATTENDU QUE le 6 mai 2021, la municipalité recevait une correspondance du ministère de la sécurité publique, direction générale adjointe du rétablissement en lien avec le sinistre survenu au propriétaire de la résidence principale située au 148 route 138;

ATTENDU QUE ladite lettre indiquait que cette propriété est admissible au programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réel ou imminent relativement à l'imminence d'un mouvement de sol qui menace leur résidence;

ATTENDU QUE à la suite d'une discussion avec un agent du ministère, il appert qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de se porter acquéreur dudit terrain après la démolition par le propriétaire de la résidence principale qui est menacé;

**RÉSOLUTION
21-05-3907**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil dénonce son intérêt à acquérir le terrain situé au 148 route 138 après la démolition de la résidence par le propriétaire au prix de 1\$, le tout conditionnel à l'obtention par le ministère de la sécurité publique d'un rapport en

Géotechnique confirmant les obligations découlant de l'aménagement du terrain suite à cette évacuation permanente de la résidence et des coûts s'y rattachant.

**AUTORISATION CONTRAT OFFRE D'ACHAT/
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

**RÉSOLUTION
21-05-3908**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
et résolu à l'unanimité des conseillers**

QUE le Conseil approuve et accepte le projet de contrat d'offre d'achat à intervenir avec les futurs acheteurs pour le développement domiciliaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 :04, considérant que la rencontre se tient en visioconférence et est diffusée par la suite sur facebook et qu'il n'y a aucune question, la période de question est fermée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
21-05-3909**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 :05

Je, Donald Perron atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Perron, Maire

Chantale Otis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

